

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 20 juillet 2016 à 16h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Messieurs les conseillers

Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Mesdames les conseillères Nadine Brière et Diane de Passillé étaient absentes pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

Monsieur le maire Robert Milot déclare la séance ouverte à 16h00 et explique la nécessité de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION NO. 2016-218

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 juillet 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 juillet 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-219

Embauche du directeur du Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE monsieur Jean Lacroix a remis sa démission le 10 mai dernier à titre de directeur du service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 19 juillet 2016, concernant l'embauche d'un nouveau directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et engage monsieur Stéphan Turcotte au poste de directeur du service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle, à partir du 22 août 2016;

QUE celui-ci bénéficie des avantages inscrits à la politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre en vigueur et que son salaire soit fixé selon l'échelon 5 de la classe 8 de la grille salariale incluse à la politique précitée;

QUE celui-ci bénéficie également des autres conditions de travail inscrites au rapport;

QUE celui-ci soit nommé « fonctionnaire désigné » au sens du Règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC ainsi que les règlements municipaux en vigueur;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :
Aucun rapport

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

RÉSOLUTION NO. 2016-220

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 16h04.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques